

Séance n° 2 du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom Etablissement : COLLEGE ANTOINE GUICHARD

Adresse : 14 Rue Marcel Pagnol – 42340 VEAUCHE

Type : COLLEGE de plus de 600 élèves ou avec SEGPA

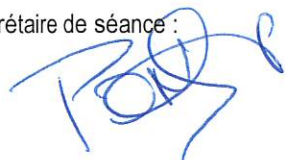
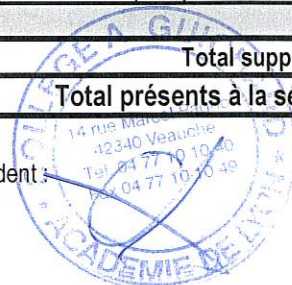
PRESENT

Membres du conseil d'administration

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS				
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E
I - ADMINISTRATION -										
Membres de droit										
Chef d'établissement, président	1 RIGO	Christine	X							
Adjoint au chef d'établissement	2 RICHARD	Séverine	X							
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 CAZALS	Anthony	X							
Conseiller principal d'éducation	4 MOREL	Nathalie								
Directeur adjoint de la SES	5									
Total : 4 si collège sans SES 5 si collège avec SES										
II - ELUS LOCAUX										
Collectivité territoriale rattachement	1					1				
	2					2				
Représentants de la commune siège	1					1				
	2					2				
OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)										
Collectivité territoriale rattachement	1 BRUEL	Nicole	X			1				
	2 DARDOUILLER Abs	Sylvain				2				
Représentant de la commune siège	1 DUBOIS	Gérard				1 RIOUX	Catherine	X		
Représentant de l'EPCI	1					1				
III - PERSONNALITES QUALIFIEES										
Si membres administration = 5	1									
Si membres administration < 5	1 FRECON	Géraldine	X							
	2 LECOMTE	Mélanie								
Total du premier tiers	9									
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT										
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 MARTIN	Caroline	X			1 DI BARTOLOMEO	Nathalie			
	2 TROMBERT	Peggy	X			2 MORIN	Amandine			
	3 MARCON	Elisabeth	X			3 MAZET	Morgane			
	4 CHASSELIN	Eric	X			4 PERROT	Audrey			
	5 LAURENT Abs	Angélique				5 ALMERAS	Stéphanie	X		
	6 LACOUR	Valérie	X			6 LAMARQUE	Aurélie			
	7 PATOUILLARD	Muriel	X			7 BARITHEL	Nadine			
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 GALLETTI Abs	Marie-Ange				1 PONCHON	Aurélia	X		
	2 FOSSATI Abs	Marina				2 ROBERT	Serge			
	3 TOINON	Patricia	X			3				
Total du deuxième tiers	10									
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES										
	1 PERENON	Anne	X			1 RAMILIEN	Agnès		X	
	2 ZAPLATA	Laurence	X			2 VERMAND	Fabrice			
	3 VERMAND Abs	Magali				3 MATHELIN	Isabelle			
	4 CAZE	Lionel	X			4 CABUT	Véronique			
	5 PIGNOL	Paul Henri	X			5 LAVIE	Karine			
	6 BILLECARD Abs	Stéphanie				6 ROUSSET	Magali			
	7 RIVIERE	Angélique	X			7 MEKCI	Isabelle		X	
– ELUS DES ELEVES	1 COPERREY LLORCA	Lilou	X			1 BEAL	Madys			
	2 GHEZZAL	Sana				2 ZAPLATA	Dimitri		X	
	3 FRACHON	Thomas				3 PASCAL	Andy			
Total du troisième tiers	10									
Total membres du CA										
	29									
Total titulaires						Total suppléants				
Quorum					15	Total présents à la séance				

Secrétaire de séance :

Président :

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024
EMARGEMENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 3

DU 08/02/2024

ADMINISTRATION			
RIGO Christine			
RICHARD Séverine			
CAZALS Anthony			
MOREL Nathalie			
ELUS LOCAUX			
BRUEL Nicole			
DARDOULLIER Sylvain			Excuse ^r
DUBOIS Gérard		RIOUX Catherine	
PERSONNALITES QUALIFIEES			
FRECON Géraldine			
LECOMTE Mélanie			
PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION			
MARTIN Caroline		DI BARTOLOMEO Nathalie	
TROMBERT Peggy		MORIN Amandine	
MARCON Elisabeth		MAZET Morgane	
CHASSELIN Eric		PERROT Audrey	
LAURENT Angélique		ALMERAS Stéphanie	
LACOUR Valérie		LAMARQUE Aurélie	
PATOUILLARD Muriel		BARITHEL Nadine	
PERSONNEL ADMINISTRATIF, SOCIAUX ET DE SANTE, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE			
GALLETTI Marie-Ange		PONCHON Aurélie	
FOSSATTI Marina		ROBERT Serge	
TOINON Patricia			
PARENTS D'ELEVES			
PERENON Anne		RAMILIEN Agnès	
ZAPLATA Laurence		VERMAND Fabrice	
VERMAND Magali		MATHELIN Isabelle	
CAZE Lionel		CABUT Véronique	
PIGNOL Paul Henri		LAVIE Karine	
BILLECARD Stéphanie		ROUSSET Magali	
RIVIERE Angélique		MEKCI Isabelle	
ELEVES			
COPEREY LLORCA Lilou		BEAL Madys	
GHEZZAL Sana		ZAPLATA Dimitri	
FRACHON Thomas		PASCAL Andy	

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3

Jeudi 08 février 2024

Collège Antoine Guichard

La séance est ouverte à 18h05

24 membres votants présents, le quorum est atteint.

- Désignation du secrétaire de séance : Mme Ponchon Aurélia (élue représentante des personnels ATES)

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration n°2 du 04/12/2023 :

Pas de remarque

Une question est rajoutée à l'ordre du jour qui concerne l'acceptation d'un don des 2

fédérations de parents pour la sortie à l'écopôle de Chambéon.

Approbation du compte rendu du conseil d'administration n°2 du 04/12/2023
Vote : 24 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 24

- Présentation de l'ordre du jour

Ordre du jour :

I - Vie de l'EPLE

1. Préparation de la rentrée 2024 :

28 classes prévues pour la rentrée 2024

- Effectifs

791 élèves, 7 classes par niveau

- Répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) voir le document joint en annexe.

Madame Rigo (principale, présidente) présente un diaporama de la DHG

Dotation en augmentation.

Beaucoup de questions de la part des élus des parents d'élèves.

Lecture de Madame Martin (personnel d'enseignement et de l'éducation) d'une motion des enseignants et des parents d'élèves (FCPE et PEEP) et vote de la motion.

« Motion des enseignants, des personnels et des parents d'élèves FCPE et PEEP du collège Antoine Guichard élus au CA pour l'année 2023/2024

L'ensemble de l'équipe éducative du collège tient à exprimer sa vive inquiétude concernant la mise en place de la réforme du « Choc des savoirs » annoncée par Monsieur Gabriel Attal le 5 décembre dernier. Pour résumer, cette réforme instaure des groupes de niveaux sur toutes les heures de mathématiques et français en 6e et 5e dès la rentrée 2024,

avant d'être généralisée en 4e et 3e à la rentrée 2025, l'objectif initial étant de renforcer les savoirs fondamentaux.

Or, à ce jour, la Dotation Horaire Globale qui nous a été allouée est insuffisante pour mettre en place cette réforme voulue par le gouvernement. Pour 7 classes, 8 groupes sont prévus : entendez un seul vrai groupe : celui des 15 élèves les plus en difficulté. Mais ce groupe ne bénéficiera pas d'heures supplémentaires par rapport aux autres groupes et devra quand même traiter tout le programme. Les autres groupes auront des effectifs semblables à ceux des classes actuelles : entre 26 et 30 élèves.

De plus, la répartition proposée voit la suppression de plusieurs dispositifs existants : suppression d'une part de l'heure de soutien et approfondissement octroyée l'an dernier pour la réforme 6e, non reconduite au terme d'une seule année de mise en œuvre (sans aucune évaluation de son efficacité). N'oublions pas que cette heure de renforcement a été mise en place avec la suppression brutale de l'heure et demie de technologie en 6ème l'an dernier. Suppression d'autre part des demi-groupes (A.P.) de français, mathématiques et anglais en 6e et de français et mathématiques en 5e.

Par conséquent, l'an prochain, tous les élèves de 6e et de 5e vont perdre des aménagements favorables à l'apprentissage. Cela signifie aussi que la majorité des élèves auront principalement des cours en classes entières et en classes surschargées.

L'organisation proposée supprime donc les dédoublements et explose le groupe classe. Nous pensons que cela est préjudiciable pour les élèves fragiles qui auront davantage de difficultés à prendre leurs marques dans un nouvel environnement : nouveau rythme, enseignants multiples... La classe représente un point de repère stable.

Cette structure en groupes de niveau « sur tout l'horaire » ne tient pas compte des spécificités d'enseignement du français et des mathématiques ni de la liberté pédagogique des enseignants qui devront avoir une progression commune. Avec une DHG à très légère augmentation, les conditions d'exercice voire d'existence des autres disciplines et options sont menacées dans l'avenir. On craint des disparitions d'options telles que le latin, les sections sportives (ultimate et sport partagé à Veauche), ...

Nous alertons aussi sur les effets concrets de cette mise en place de groupes de niveaux placés en barrette : les emplois du temps des élèves seront contraints et nous risquons de voir le temps de présence des élèves s'allonger avec une multiplication des heures de permanence.

Enfin, de nombreuses questions restent sans réponse : Comment regrouper des élèves de 6ème par fléchage de niveaux alors qu'ils viennent tout juste d'entrer au collège ? Que dire de la valeur des évaluations dans des groupes de niveaux différents ? N'existe-t-il pas un risque de leurrer les élèves des groupes les plus faibles sur leur niveau réel ?

Nous défendons un autre collège qui aurait les moyens de faire réussir tous les élèves ensemble avec des temps en classe dédoublée afin de réduire les déterminismes sociaux et scolaires. Nous exigeons la mise en œuvre d'un vrai plan d'urgence pour l'éducation avec la baisse du nombre d'élèves par classe, seule véritable mesure efficace pour faire progresser les élèves. Nous exigeons aussi le recrutement de personnels enseignants, de vie scolaire et médico-sociaux et la création d'un vrai statut pour les AESH.

En conclusion, nous demandons des moyens supplémentaires pour que les élèves du collège Antoine Guichard puissent travailler et progresser sereinement.

Motion des enseignants et des parents d'élèves (FCPE et PEEP)		
Vote : 19	5 personnes ne participent pas au vote	Contre : 0

- Répartition des IMP (Indemnités pour Missions Particulières)

Répartition égale à l'année dernière

- Listes des fournitures scolaires (voir pièce jointe)

Demande d'un parent d'élève pour un cahier plus petit en histoire-géographie.

Madame Patouillard soulève la problématique de gestion des classeurs pour les élèves en difficultés.

Cartable toujours trop lourd.

Une maman a fait l'expérience de peser le cartable de son enfant (10kg).

Les professeurs ont déjà mis en place des mesures en réduisant le nombre de pages des cahiers avec la possibilité de prendre 2 cahiers de 48 pages plutôt que 1 de 96 pages.

Approbation de la liste des fournitures			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

2. Protocole de santé mentale :

Madame Richard lance un diaporama explicatif et informe de la création d'une équipe ressource constituée de Mmes Morel et Renaud (CPE), Mme Visier (infirmière), Mme Berthelot (assistante sociale) au sein du collège.

Madame Rigo (principale, présidente) annonce l'arrivée de Madame Mulchandani, Psy EN, le mardi 6 Février.

II - Gestion Matérielle et financière

1. Mise en œuvre de la sécurisation du collège :

M. Cazals (adjoint-gestionnaire) explique le protocole de la mise en sécurité de l'établissement.

- Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

M. Cazals (adjoint-gestionnaire) lance un diaporama du plan du collège avec les emplacements des déclencheurs manuels (PPMS), coût des déclencheurs 4500€ sur 3 ans.

- Bilan de l'exercice du mardi 19/12/2023

M. Cazals (adjoint-gestionnaire) émet un avis positif sur le bilan de l'exercice PPMS du 19/12/2023 et précise que deux exercices incendie et un exercice PPMS sont à réaliser chaque année.

Dimitri Zaplata (élu des élèves) déplore le fait que l'exercice ait eu lieu pendant leur semaine de stage découverte de 3ème.

Diverses interrogations soulevées de la part des parents d'élèves, des réponses sont attendues avec notamment le comptage des élèves en cas d'alerte le temps de midi, PPMS ou Incendie ainsi que pendant la récréation.

2. Conventions :

- Convention Handisport : sensibilisation au handicap pour les classes du niveau de 4^{ème}

Rencontre avec des personnes en situation de handicap prévue.

- Convention avec la compagnie In Pulse pour deux représentations du spectacle CROSS le jeudi 11 avril 2024.

Evènement organisé par Mme Morel (CPE) pour les élèves de 5^{ème} sur le thème du harcèlement le jeudi 11 Avril.

Spectacle financé par le pass culture à la hauteur de 3500 € et le FSE (Foyer Socio-Educatif) à la hauteur de 438€

Convention avec la compagnie In Pulse pour deux représentations du spectacle CROSS

Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24
------------------	-----------------------	-------------------	------------------

- Convention avec l'organisme gestionnaire de la sortie Activité Physique de Pleine Nature (APPN) du 10 au 14 juin 2024

Un voyage en Ardèche est organisé pour 48 élèves licenciés UNSS et 6 accompagnants pour un montant total de 17767,78 €

Le coût pour l'association sportive du collège (UNSS) représente 2691,72 €

Le coût pour les familles représente 312 €

- Retrait de la convention mutualisation des professeurs d'EPS pour l'UNSS

Retrait de la convention mutualisation des professeurs d'EPS pour l'UNSS

Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24
------------------	-----------------------	-------------------	------------------

- Contrat avec un prestataire pour valoriser les déchets issus du service de restauration (Compostond)

M. Cazals (adjoint-gestionnaire) lance un diaporama. Le compost ne sera plus fait sur place par un agent du département, l'établissement fera donc intervenir une société extérieure « compostond ». Le tarif de la prestation s'élève à 3364.70€ selon la pesée, 50% de cette somme sera prise en charge par le département.

Intervention de Mme Bruel (Elue de la collectivité territoriale de rattachement) pour préciser que cette mesure est à titre expérimental et a pour but d'alléger la pénibilité du travail de l'agent technique, et éviter les nuisances (rats, odeurs...) aux alentours du collège. Elle précise que c'est une décision du Département et applicable dès à présent.

Les parents comme les enseignants s'élèvent contre cette décision allant, pour eux, à l'encontre des préoccupations écologiques et des projets menés dans l'établissement. Un parent d'élève indique que l'on va dépenser de l'argent pour quelque chose qui était fait par un agent. M. CAZALS précise que cela sera mis en place dès que le contrat sera validé, à la rentrée des vacances et qu'en cas de refus du contrat les déchets alimentaires devront tout de même être évacués puisque le service de restauration fonctionnera. Il rappelle qu'une poubelle d'ordures

est facturée plus chère que le contrat avec « Compostond » et que la prise en charge de 50% du prix par le Département est économiquement plus avantageuse pour l'établissement.

Contrat avec un prestataire pour valoriser les déchets issus du service de restauration

Vote : 24 Abstention : 20 Contre : 1 Pour : 3

20h25 : Départ de Mme Toinon Patricia, élue représentante des personnels ATES.

Acceptation de dons des fédérations de parents d'élèves (PEEP 488 € + FCPE 488€) pour la réalisation d'une sortie scolaire à Chambéon – écopôle du Forez, les 2,4,9 et 11 avril 2024

Mme Rigo (principale, présidente) et l'ensemble du personnel du collège remercient vivement les deux fédérations pour leurs dons.

Acceptation de dons des fédérations de parents d'élèves (PEEP 488 € + FCPE 488€)

Vote : 23 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance :



La présidente :

